



**FICHE SITE**  
**site classé**  
**27 205 000**

## **LE VALLON DE BECDAL A ACQUIGNY, LE MESNIL-JOURDAIN**

**Liste des communes concernées :** ACQUIGNY, LE MESNIL-JOURDAIN

**Superficie :** 230,66 ha

**Décret de classement du 21/12/1993 :** est classé le vallon du Becdal, d'une superficie de 224 hectares, situé sur les communes du MESNIL-JOURDAIN et d'ACQUIGNY, délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre, conformément à la carte au 1/25.000 ème et aux plans cadastraux annexés au présent décret.

Commune du MESNIL-JOURDAIN

SECTION B

- point de départ : intersection de la route nationale n° 154 de Rouen à Orléans et de la limite nord de la parcelle n° 25
- route nationale n° 154 de Rouen à Orléans

Commune d'ACQUIGNY

SECTION ZB

- route nationale n° 154 de Rouen à Orléans longeant les parcelles n°s 97,99,102,103,106,108,109,150a, 119,150c et 127
- chemin rural n° 22

SECTION F

- limite sud des parcelles n°s 9 et 5
- chemin de Canappeville
- limite ouest de la parcelle N) 4
- limite entre la commune d'ACQUIGNY et la commune du MESNIL-JOURDAIN

Commune du MESNIL-JOURDAIN

SECTION B

- chemin rural n° 47 dit « de la Mare Hermier »
- chemin rural dit « du Bois d'Acquigny »
- limite ouest de la parcelle n° 20
- chemin rural n° 3 dit « de la Cote de Caillouet »
- chemin rural n° 21
- limite entre la section B et la section ZA
- limite entre la commune du MESNIL-JOURDAIN et la commune de LOUVIERS jusqu'au point de départ.